

## Peut-on construire une maison en forêt?

On a tous rêvé de vivre au **fond des bois**, dans une **cabane ou un chalet en bois**, en connexion avec la nature et les éléments. L'année 2020 liée à jamais à la pandémie du coronavirus, aura donné à plus d'un des envies d'évasion et d'isolement au fond des bois. le site internet de Castorama : [18h39 - Une idée de Castorama](#), a voulu se pencher sur la question du droit de vivre dans une maison au coeur de la forêt ou d'y installer sa "Tiny house" (mini-maison très à la mode actuellement mais qui pose la question de sa légalité). Pour répondre aux nombreuses interrogations sur le sujet, Pierre-Louis Fayet, conseiller en investissement forestier chez Forêt Investissement a pris la parole et nous éclaire.

Le rêve pourrait-il devenir réalité?

---

### ACHETER UNE FORÊT, EST-CE POSSIBLE?

---

Pierre-Louis Fayet nous explique que oui, acheter une forêt est possible et relativement accessible si l'on considère la solution du **groupement forestier** qui permet d'acheter des parts de forêts.

"Il existe environ 3 millions de propriétaires de forêts en France qui est elle-même au 3/4 privée" nous rappelle Pierre-Louis Fayet. De 20 à 30 000 euros l'hectare dans le Nord à 1000€ l'ha dans des zones moins prisées, le choix est donc large.

Mais as-t'on le droit à une construction classique en forêt?

## EST-CE QUE L'ON A LE DROIT DE CONSTRUIRE UNE MAISON CLASSIQUE EN FORÊT?

---



Il est en fait interdit de construire un habitat permanent (plus de 8 mois dans l'année) avec des fondations et non raccordé au réseaux publics (eau, électricité et assainissement). Mais passer quelques nuits en forêt est possible si :

- Si vous possédez un bâti forestier au coeur de votre domaine boisé.
- Si il existe des bâtiments agricoles ou une maison d'agriculteur.
- Si l'on est dans des cabanes de loisir (dans certaines zones)

Lire la suite sur : [Vivre dans la forêt : Est-ce légal de construire une maison dans les bois ? \(18h39.fr\)](#)

Écrit par **Stéphanie Bonnet**